Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 022-212200992-20260422-DEL_01_22042026-DE

Département des Côtes d'Armor Commune de LANFAINS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 04 2026
Date de la convocation : 09 avril 2026 **Date d'affichage de la convocation** : 09 avril 2026	L'an deux mil vingt-six, le mercredi 22 avril à 18H00, le Conseil Municipal de LANFAINS, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. David TOLLEMER, Maire.
Nombre de membres : **- Afférents au conseil :** 15 **- En exercice** : 15 **- Qui ont pris part à la délibération :** 13+1 pouvoir	PRÉSENTS : M. David TOLLEMER ; M. David DUSSEUX ; Mme Valérie DANIÉLOU ; M. Pascal LE LIARD ; Mme Marylise GOUYETTE ; Mme Isabelle TATON ; Mme Edith MERRANT ; M. Arnaud LE ROUX; M. Alexandre MORDELET ; Mme Emilie JOUAN ; M. Gwénaël MORDELET ; Mme Justine LATIMIER ; Mme Marie-Lucille WOZNIAK ABSENTS : M. Thomas LOUVET (pouvoir à M. Pascal LE LIARD), M. Alexis LEGEMBLE (excusé) SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Justine LATIMIER

N°01-22042026 CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LA COMMUNE DE SAINT BRANDAN ET LANFAINS POUR DES TRAVAUX DE VOIRIE ENTRE CARBOUREUX ET LE PONT CAMET

Exposé par M. Le Maire

La commune de Saint-Brandan réalise l'aménagement d'une liaison douce entre Carboureux et Pont Camet. Il est prévu dans cet aménagement de réaliser en parallèle le tapis de la voirie. Cet aménagement a une emprise sur la commune de Lanfains. Cette dernière est sollicitée pour prendre en charge la partie de la voirie lui incombant et représentant 2 000 m2. Le coût de la participation de la commune de Lanfains est fixé à 19 920 € TTC. La signature d'une convention est proposée pour organiser cette co-maîtrise d'ouvrage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la commune de Saint Brandan et Lanfains pour des travaux de voirie entre Carboureux et Le Pont Camet et fixant la participation de la commune de Lanfains à 19 920 € TTC.

AUTORISE M. Le Maire à signer la convention et tous les actes, avenants éventuels et pièces nécessaires à son exécution.

PRÉCISE que les crédits sont prévus au BP 2026- section d'investissement -opération 50

Fait et délibéré le 22 avril 2026

Pour extrait conforme,

Le Maire,
David TOLLEMER